



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service urbanisme et habitat

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
sur le projet de modifier le périmètre de protection
autour de six édifices protégés au titre
des monuments historiques
sur la commune de CAUDAN

En exécution de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2014, et en application des dispositions du code du patrimoine, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, il sera procédé du 22 décembre 2014 au 21 janvier 2015 inclus à la mairie de CAUDAN à une enquête publique relative au projet présenté par monsieur le directeur régional des affaires culturelles (service territorial de l'architecture et du patrimoine 31 rue Thiers à Vannes), en vue de modifier le périmètre de protection autour de six édifices classés monuments historiques : croix de Scouhel, dolmen de Nelhouët, chapelle Notre Dame de Vérité (dite aussi de Nelhouët), chapelle Notre Dame des Neiges ((ou Notre Dame du Trescouet), fontaine de Trescouet, et château de Bois-Joly.

Le nouveau périmètre de protection envisagé autour de la chapelle Notre Dame de Vérité (dite de Nelhouët) déborde sur le territoire de la commune de CLEGUER et crée une nouvelle servitude. Le nouveau périmètre de protection envisagé autour du château de Bois-Joly supprime la servitude existante sur la commune d'HENNEBONT.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de CAUDAN du 22 décembre 2014 au 21 janvier 2015 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie. Le public intéressé pourra consigner sur le registre d'enquête ses observations éventuelles ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de CAUDAN.

M. Roger VACQUIER, ingénieur de la fonction publique territoriale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes. M. Henri LE HEN, chef de service dans la gendarmerie nationale en retraite, est désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de CAUDAN où il recevra en personne le public, les :

lundi 22 décembre 2014 de 10h à 12h
mercredi 21 janvier 2015 de 15h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être téléchargés depuis le site Internet de la préfecture du Morbihan et seront déposés en mairie de CAUDAN ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service urbanisme et habitat) pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.